

## LIVRES D'OCCASION.

COMMENTAIRE SUR L'ÉVANGILE SELON ST-MATHIEU, par A. Gratry, 1re partie, in-8, 346 pages, 50c.  
 CÉRÉMONIAL ROMAIN, et cours abrégé de LITURGIE PRATIQUE, par M. l'abbé Falise, fort in-8, rel., \$1.25.  
 CATÉCHISME DOGMATIQUE ET MORAL, ouvrage utile aux peuples, aux enfants et à ceux qui sont chargés de les instruire, par Jean Couturier, 2 forts vols., in-8, rel., \$2.00.  
 TRAITÉ DE LA PRÉDICATION, à l'usage des Séminaires, par un ancien Supérieur de Séminaire, in-8, rel., \$1.00.  
 EXPOSITION DES PRINCIPES DU DROIT CANONIQUE, par Mgr le cardinal Goussel, 1 fort in-8, rel., \$1.50.  
 ESSAIS DE SERMONS, pour tous les jours du Carême, par M. l'abbé de Bretteville, Tome 1er, fort vol., in-8, relié, imprimé en 1691., 75c.  
 MANUEL DES CURÉS, pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada, etc., avec un chapitre sur la dime, par Mgr Desautels, in-12, 50c.  
 INSTRUCTIONS FAMILIÈRES et lectures du soir sur toutes les vérités de la religion, par Mgr de Ségur, 2 vol., in-12, rel., \$1.00.  
 Le DIRECTOIRE MYSTIQUE, traité de la direction des âmes que Dieu conduit par la voie de la contemplation, suivi du Traité du discernement des esprits, par le Père G.-B. Scaramelli, 2 forts vols., in-18, rel., \$2.00  
 LA VIERGE MARIE, d'après l'Évangile, nouvelles études philosophiques sur le christianisme, par Aug. Nicolas, 2e partie, 1 fort vol., in-12, rel., 50c.  
 ŒUVRES DU R. P. CLAUDE DE LA COLONNIÈRE, de la Compagnie de Jésus, contenant ses sermons, ses réflexions, ses méditations, sa retraite et ses lettres spirituelles. 7 vols., in-12, rel. en 4, \$4.  
 EXERCICES SPIRITUELS DE SAINT IGNACE DE LOYOLA annotés par le R. P. Roothan, et traduits par le P. Pierre Jennesseux, in-12, rel., 75c.  
 DÉCRETS AUTHENTIQUES de la Sacrée Congrégation des Rites, par l'abbé Falise, in-12, rel., \$1.00.  
 PLANS D'INSTRUCTIONS SUR LES SACREMENTS, d'après le catéchisme du Concile de Tronle, par le chan. Hallez, 2 vol. in-12, rel. \$1.00.  
 NOUVELLE ANNÉE APOSTOLIQUE, ou instructions fi-

millières pour les dimanches et fêtes de l'année, in-12, r.-l., 50c.  
 SERMONS DE S.-E. le cardinal Wiseman, trad. par M. l'abbé J. L. Lapoire, 2 vols., in-12, rel., \$1.50.  
 COURS ÉLÉMENTAIRE DE PRÉDICATION, à l'usage des Séminaires, par un ancien curé, ancien Directeur de Séminaire, in-18, rel., 75c.  
 PRAXIS CONFESSARI, ou conduite du confesseur, par St Alph. de Liguori, in-12, rel., 75c.  
 BARTHOLOMÆI HOLZHAUSER OPUSCULA ECCLESIASTICA, in-12, relie, 50c.  
 LE PRÊTRE A L'AUTEL, ou le saint sacrifice de la messe dignement célébré, par le R. P. Chaignon, in-12, rel., 75c.  
 PRATIQUE DU ZÈLE ECCLESIASTIQUE, ou moyens, pour tout prêtre, de rendre son ministère honorable et fructueux, par M. l'abbé H. Dubois, 1 fort vol., in-12, rel., 60c.  
 COMPENDIOSÆ INSTITUTIONES THEOLOGICÆ, ad usum Seminarii Pietavien-sis. Tomus IV, fort vol., in-12, r.-l., 50c.  
 MANUEL PRATIQUE DU JEUNE CURÉ par J. Frassi etti trad. et annoté par Fr. Xav. Marette, fort vol., in-18, rel., \$1.00.  
 MANÈGE, ou les Exercices spirituels de saint Ignace, mis à la portée de tous les fidèles dans une exposition neuve et facile, in-12, relié, 60c.  
 INSTRUCTIONS COURTES ET FAMILIÈRES sur le symbole, pour servir de suite aux instructions courtes et familières, 2 vols., in-12., rel., \$1.00.  
 INSTRUCTIONS POUR LA PREMIÈRE COMMUNION, par l'abbé Regnault, in-18, 25c.  
 THESAUROS SACERDOTUM ET CLERICORUM, in-18, r.-l., 50c.  
 CATÉCHISME CHRÉTIEN POUR LA VIE INTÉRIEURE, par M. Olier, in-32, rel., 25c.  
 LA JOURNÉE CHRÉTIENNE, par M. Olier, in-32, rel., 25c.  
 MÉDITATIONS SUR LES ÉVANGILES DE L'ANNÉE, par le P. Pierre Médaille, in-32, r.-l., 25c.  
 MANUEL DES VACANCES, à l'usage des grands Séminaires, par un Directeur de Séminaire, in-32, rel., 25c.  
 MOYENS DE S'ÉTABLIR DANS LA PRÉSENCE DE DIEU et dans la sainte humilité, in-32, rel., 25c.

## SUAREZ

R. P. Francisci Suarezii granatensis o Soc. Jesu theologi opuscula sex inedita, p., par J. B. Malou, in-4, 570 pages, \$3.50c.  
 R. P. Francisci Suarezii granatensis o Soc. Jesu

tractatus de Religione Societatis Jesu. Curis R. P. Pauli Guéan de Reverseaux, grand in-folio 760 pages, \$3.75c.

## LA PERFECTION SACERDOTALE

— OU —

## APPLICATION de L'EUCCHARISTIE

A LA VIE DU PRÊTRE

D'APRÈS LES SAINTS DOCTEURS

— PAR —

M. L'ABBÉ GÉRARDIN

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

1 Vol. in-12, de 352 Pages PRIX : franco 65 cts.

APPROBATION DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE VENDUN

Rien n'est plus utile, rien n'est plus consolant pour le prêtre que de relire et de méditer sans cesse ce qu'ont écrit les saints sur l'excellence de ses fonctions, la grandeur de son ministère, la perfection de sa vie en relation continue avec Jésus Eucharistie, la force qui le soutient au milieu de ses épreuves et la récompense qui l'attend à la fin de sa carrière.

L'auteur a eu l'heureuse pensée de coordonner pour en faire un corps de doctrine, les belles pages des saints Docteurs qu'il avait recueillies pour sa propre édification sur ce grand sujet. Il offre ce travail à tous ses Frères dans le sacerdoce. Nous ne pouvons que bénir son dessein et lui souhaiter le succès qu'il désire et auquel il a droit.

— † AUGUSTIN, Evêque de Vendun.

## Index Librorum Prohibitorum

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS XIII PONT. MAX.

JESSE EDITUS.

Editio novissima. — Grand in-8. — PRIX : \$1.50.

## INSTITUTIONES CANONICÆ

UNA CUM

LOGICA THEOLOGICA

Universi juris canonici fundamenta

Auctoribus Cl<sup>mo</sup> R<sup>mo</sup> D<sup>no</sup> Rapt. Pacetti et Josepho Ferrante. — In-8, \$1.50

## INSTITUTIONES THEOLOGICÆ

AUCTORE

FR. LÉOP. BRUN. LIEBERMANN.

2 vol. in-8—\$4.00.

COMPENDIUM  
THEOLOGICÆ MORALIS

P. JOANNIS PETRI GURY S. J.

Ab auctore recognitum et Antonii Ballarini, S. J. adnotationibus locupletatum.  
2 très forts volumes in-8. — \$6.00COMPENDIUM  
THEOLOGICÆ MORALIS

P. JOANNIS PETRI GURY, S. J.

Multis correctionibus auctum a R. P. Henrico Dumas, ejusdem societatis.  
2 vols. in-8.—\$3.00.

## INSTITUTIONES THEOLOGICÆ THEORETICÆ

Seu Dogmatico-Polemice concinnatæ

A. REV. P. ALBERTO A BULSANO, ordinis Minorum S. Francisci capuccinorum.

7 vols, in-8—\$10.00.

## SERMONS

— DU —

## R. P. ANTOINE VIEYRA

JÉSULTE PORTUGAIS

Traduits par M. L'abbé A. POIRET,

6 beaux volumes in-12, PRIX : franco \$2.50

## DÉPOT D'HOSTIES ET DE CIERGES.

GRANDES HOSTIES... 40 CENTS LE CENT. — PETITES HOSTIES... 15 CENTS LE CENT.

Les pains d'autel s'envoient très-facilement par la poste, à un prix minime : le port n'est que de 6 cents par 4 onces, et il n'y a point de droits sur les hosties. Nous les envoyons dans de solides boîtes en fer-blanc aux personnes qui le désirent, et qui de cette manière sont sûres de les recevoir intactes et non brisées.

## ALTER. BREADS &amp; WAX-TAPER DEPOT.

LARGE SIZE BREADS—40 CTS PER HUNDRED—SMALL SIZE — 15 CTS PER HUNDRED.

Alter-breads can be easily sent by post at very low prices, the postage being only 6 cts per 4 oz. There is no duty on alter breads. We send them in good solid tin boxes to our customers, thus making sure that they reach destination whole and safe. Extra charge for tin boxes.

## LA LAMPE

— DU —

## SAINT-SACREMENT

Par MONSIEUR de SÉGUR

BROCHURE IN-18.—PRIX : 5 cts.

I  
NÉCESSITÉ ABSOLUE DE LA LUMIÈRE PÉPÉTUELLE  
DEVANT LE SAINT-SACREMENT.

Il est indispensable d'entretenir nuit et jour au moins une lampe devant le Tabernacle où repose le Très-Saint Sacrement. C'est une loi générale de la liturgie catholique, qui oblige le prêtre sous peine de péché mortel. "Parochus curare tenetur, ut Eucharistia conservetur cum lumine die ac nocte accenso, et quidem sub culpa GRAVI," dit à ce sujet saint Alphonse de Liguori, et avec lui toutes les autorités liturgiques.

Le Saint-Père lui-même a déclaré à plusieurs reprises, non-seulement qu'il ne voulait accorder aucune dispense à cet égard, mais encore qu'il ne croyait pas avoir le droit d'en accorder, la lumière liturgique étant, ajoutait Sa Sainteté, d'institution apostolique, biblique et même divine.

"Pas de lampe, pas de réserve!" a dit encore Pie IX à un Vicaire-général qui, de la part de son Evêque, demandait quelques dispenses pour des églises très-pauvres.

Le saint Pontife attachait une telle importance aux lampes du sanctuaire qu'il veillait lui-même et en personne à l'entretien des lampes qui brûlaient devant le Saint-Sacrement dans son oratoire privé. Quel exemple pour nous autres prêtres, qui sommes par vocation les dépositaires de l'honneur de JÉSUS-CHRIST et les gardiens officiels de son très-sacré Corps!

Tout le monde est d'accord qu'il y a péché grave à laisser par négligence la lampe du Saint-Sacrement éteinte pendant plusieurs heures consécutives.

II

LA LAMPE LITURGIQUE DOIT BRILLER  
DEVANT LE TABERNACLE

La lumière du Saint-Sacrement doit briller, non à côté de l'autel, non sur l'autel ou sur une

crédence, non dans une niche, comme quelques-uns le croient permis, mais devant l'autel, devant le saint Tabernacle. Ainsi le prescrivent formellement les décrets du Saint-Siège et le Rituel romain.

En 1669, des Religieux franciscains ayant demandé à la Sacrée-Congrégation des Rites s'il était licite de placer la lampe du Saint-Sacrement de côté dans le sanctuaire, on répondit : "Negative : et omnino lampadem esse retinendam ANTE altare Sanctissimi Sacramenti." (Décret du 22 août 1669.)

Le Rituel dit positivement : "Lampas, saltem una, collocat coram Sanctissimo Sacramento", Coram, devant ; et non pas à côté, sur une crédence, ou dans une niche pratiquée dans le mur.

On ne saurait trop regretter l'abus opposé, qui n'est jamais un usage légitime : car on ne prescrit point contre le Rituel ni contre les rubriques. Souvent, en entrant dans une église, il faut franchir toute la nef, tout le chœur, entrer même dans le sanctuaire, pour découvrir enfin dans un coin, une malheureuse petite lumière qu'on prendrait volontiers pour un ver luisant égaré, se noyant dans un verre d'eau, ou encore pour une chétive veilleuse de malade. Et chose incroyable, on voit parfois suspendue devant l'autel, sans lumière, enveloppée d'une housse, une belle lampe, offerte jadis au Saint-Sacrement par la pitié de quelque saint prêtre ou de quelque bon fidèle!—Certes, ce n'est pas là l'esprit de l'Église.

L'Église veut que la lumière eucharistique frappe tout d'abord les regards des fidèles. Si la pauvreté de la fabrique ne permet pas d'entretenir plusieurs lampes (sept, cinq ou trois, comme dit la règle) ce qui serait grandement à désirer, au moins que la lampe unique qui manifeste la présence de Notre-Seigneur dans le